



Dossier de presse

Table des matières

[Le traité international sur le plastique, kézako ?](#)

[Pourquoi avons-nous besoin d'un traité international sur le plastique ?](#)

[Chiffres-clés](#)

[Production, réemploi et recyclage du plastique dans le monde](#)

[Impact environnemental](#)

[Impact sanitaire](#)

[Impact économique](#)

[Enjeux diplomatiques](#)

[Quel rôle pour la France dans les négociations ?](#)

[Les recommandations de Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France](#)

[Points d'alerte](#)

[Ressources](#)

[Contacts médias](#)

[Evénements](#)

[A propos de Zero Waste France](#)

[A propos de Surfrider Foundation Europe](#)

Le traité international sur le plastique, kézako ?

Le 2 mars 2022, les 175 pays participant à la 5ème Assemblée des Nations Unies pour l'environnement ont voté une résolution visant à mettre **en place un « instrument international juridiquement contraignant » pour mettre fin à la pollution plastique**. Cette avancée fait suite au travail de plaidoyer réalisé par les ONG, notamment le réseau mondial GAIA (Alliance globale pour les alternatives à l'incinération) et le mouvement Break Free From Plastic, dont Zero Waste France et Surfrider Foundation Europe font partie.

Afin d'aboutir à un texte qui fasse consensus d'ici 2024, cinq sessions de négociations sont prévues. La première s'est tenue fin novembre 2022 en Uruguay afin d'organiser les deux



années de négociations à venir, notamment via la mise en place de groupes de travail. Les premières discussions visant à s'accorder sur les définitions et le périmètre exact du traité ont également commencé.

La deuxième session aura lieu en France, à Paris, du 29 mai au 2 juin 2023. **Ce nouveau tour de négociations devrait aboutir à une première ébauche du traité.** Concrètement, les gouvernements discuteront des obligations fondamentales à inclure dans le texte, ainsi que des mesures à prendre, contraignantes ou volontaires, pour appliquer ces obligations, en suivant le [document d'options](#) proposé par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). **Cette première ébauche doit être la plus ambitieuse possible pour partir sur de bonnes bases, en vue de la 3e session de négociations qui devrait porter sur le contenu du traité à proprement parler.**

Pourquoi avons-nous besoin d'un traité international sur le plastique ?

Le plastique est un facteur de pollution global, diffus et persistant. L'augmentation constante de la production de plastique est à l'origine d'une **grave crise environnementale, sanitaire et sociale**. Produit phare de la société de consommation, ce matériau s'immisce dans les moindres recoins de nos vies quotidiennes, jusque dans nos corps. Pourtant, les impacts délétères du plastique sur la biodiversité, le climat, la santé et les droits humains sont aujourd'hui bien connus, et présents à chaque étape de son cycle de vie. De l'extraction des ressources fossiles nécessaires à sa fabrication, à sa fin de vie, où il est rarement recyclé, le plastique génère des pollutions, des émissions de gaz à effet de serre, des maladies et des décès qui seraient pourtant évitables.

Chiffres-clés

Production, réemploi et recyclage du plastique dans le monde

- **460 millions de tonnes** : production mondiale annuelle de plastique en 2022 ([source : OCDE/PNUE, 2022](#)). Sans action urgente, ce chiffre triplera d'ici à 2060.



- **9%** du plastique mis en circulation depuis les années 1950 dans le monde a effectivement été recyclé (source : [Fondation Heinrich Böll / La fabrique écologique / Break Free From Plastic. 2020](#)).
- **30%** : estimation de la réduction de la pollution plastique grâce au développement à large échelle de **la consigne pour réemploi** (source : [PNUE](#)).

Impact environnemental

- **6,5 gigatonnes d'équivalent CO₂** : émissions liées au plastique sur tout son cycle de vie d'ici 2050, si la trajectoire actuelle suite son rythme. Actuellement, si le cycle du plastique était un pays, il serait le **5e plus gros émetteur mondial de gaz à effet de serre** (source : [Nature. 2019](#)).
- **Au moins 14 millions de tonnes de plastique** finissent dans l'océan chaque année, et le plastique constitue 80% de tous les déchets retrouvés dans les eaux de surface et les sédiments (source : [IUCN, 2021](#)).
- Près de **700 espèces marines sont menacées par la pollution plastique** (Gall, S. C., & Thompson, R. C. (2015). The impact of debris on marine life. Marine pollution bulletin, 92(1-2), 170-179.)
- La pollution plastique affecte **86% des tortues marines**, 44% des oiseaux marins et 13% des mammifères marins (source : Global Assessment, IPBES, 2019).
- On estime que **5 000 milliards de particules plastique flottent dans l'océan** (source : Eriksen, M., Lebreton, L. C., Carson, H. S., Thiel, M., Moore, C. J., Borroero, J. C., ... & Reisser, J. (2014). Plastic pollution in the world's oceans: more than 5 trillion plastic pieces weighing over 250,000 tons afloat at sea. PloS one, 9(12), e111913.)

Impact sanitaire

- Près de **12 000 produits chimiques dangereux sont utilisés dans les emballages et autres matériaux en contact alimentaire** qui ont la capacité de migrer dans nos aliments et impacter notre santé (source : Geueke, B. et al. (2022). "Systematic evidence on migrating and extractable food contact chemicals: Most chemicals detected in food contact materials are not listed for use." Critical Reviews in Food Science and Nutrition, DOI: 10.1080/10408398.2022.2067828 ; et SAFE, SAFE response to Road map: Revision of EU rules on food contact materials, 2021).
- **1 décès toutes les 30 secondes** : mortalité liée à la pollution plastique et à la mauvaise gestion des déchets dans les pays en développement (source : [TearFund](#)).



- **13 millions de décès par an** liés à des facteurs environnementaux, notamment aux perturbateurs endocriniens et autres additifs toxiques émis par certains plastiques, soit un quart de la mortalité humaine ([source : OMS](#)).

Impact économique

- **13 milliards de dollars US** : coût des **dommages environnementaux causés par la pollution plastique dans les écosystèmes marins** (source : [PNUÉ](#)).
- **2 milliards de dollars US** : pertes générées par le recyclage chimique en 2017 (source : GAIA).
- **491 à 809 milliards €** : somme nécessaire pour revenir à un niveau de débris plastiques en mer inférieur de 15 à 50 % à celui de 2010 d'ici 2030 (source : [Mateo Cordier, économiste et maître de conférences à l'Université de Saint-Quentin-en-Yvelines](#))

Enjeux diplomatiques

Dans ces négociations un bloc de 53 États, dont l'Union Européenne et ses membres, forment la [Coalition de la Haute Ambition](#) co-présidée par le Rwanda et la Norvège. Ensemble, ces États portent une position ambitieuse en faveur d'un **traité juridiquement contraignant avec des mesures sur l'ensemble du cycle de vie du plastique**. L'objectif est de limiter la production et la consommation de plastique, développer l'économie circulaire du plastique en faveur de la préservation de la santé et de l'environnement et enfin, développer une gestion et un recyclage durable des déchets plastiques. Le rôle de l'UE est ici fondamental : prise en exemple pour ses législations sur le plastique, elle aura aussi la responsabilité de voter pour l'ensemble de ses États Membres.

A l'inverse, d'autres États clés, notamment les États-Unis, la Chine, l'Inde, le Japon ou encore l'Arabie Saoudite, se positionnent en faveur de mesures volontaires, plutôt axées sur la fin de vie des plastiques et le recyclage.

Enfin, la pollution plastique appelant à la remise en cause d'un modèle économique fondé sur les énergies fossiles et le tout jetable, l'industrie pétrochimique, dont découle l'industrie plastique, joue de son pouvoir d'influence pour défendre ses intérêts..



Quel rôle pour la France dans les négociations ?

Face à cette crise, **des mesures urgentes doivent être prises** au niveau mondial. Hôte de la deuxième session des négociations internationales sur la pollution plastique et siège historique d'entreprises leaders dans les secteurs de l'extraction et de la transformation d'hydrocarbures (TotalEnergies), mais aussi du traitement des déchets (Veolia), **la France a un rôle crucial à jouer.**

D'abord car elle est **l'un des chefs de file dans la lutte contre la pollution plastique au niveau européen.** Généralement alignée avec l'UE, la position de la France va parfois au-delà de la position commune, suivant trois principes clés : les "3R" (Réduction, réemploi, recyclage), l'éco conception, et l'économie circulaire. En accord avec les principes du pollueur-payeur et de précaution, la France appelle ainsi à la réduction de la production et de la consommation de plastique vierge, à la restriction des produits et substances dangereuses, à l'élaboration de critères harmonisés d'éco-conception, et à la mise à disposition d'informations sur les produits tout au long de la chaîne de valeur. La France partage également les points de vigilance soulevés par les associations (voir ci-dessous nos [points d'alerte](#)) concernant :

- les plastiques biosourcés et biodégradables, en phase avec la position européenne ;
- les nano et microplastiques qui devront faire l'objet de mesures concrètes, notamment sur la prévention des granulés de plastiques industriels, matière première du plastique.

Ensuite, en tant que pays d'accueil, la France aura à charge de maintenir la dynamique politique des négociations et un processus de discussion inclusif à l'égard des Etats et des parties prenantes, notamment des ONGs, scientifiques et représentants de la société civile (y compris les "[ramasseurs de déchets](#)", en particulier dans les pays du Sud).

Mais si elle veut faire preuve d'exemplarité, le leadership européen et le rôle diplomatique international de la France doivent être en cohérence avec sa politique nationale.

Si Zero Waste France et Surfrider Foundation Europe se félicitent de l'adoption de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) en 2020, les associations appellent l'Etat français à **veiller à l'application concrète, au suivi et au contrôle des mesures adoptées sur le plastique, sans "pause réglementaire"** qui serait préjudiciable à l'atteinte de leurs objectifs. Par exemple, l'interdiction de la **vente sous plastique des fruits et légumes**, pourtant en vigueur depuis le 1er janvier 2022, n'est toujours pas effective. En cause : les attaques répétées des industriels, qui, après avoir largement influencé son contenu, ont attaqué le décret d'application devant le Conseil d'Etat. Le décret sur les restrictions des microplastiques se fait attendre, et la concertation sur la consigne s'enlise dans un débat sur le recyclage au lieu d'ouvrir la porte au réemploi, véritable solution pour réduire la pollution à la source.



La **consigne pour recyclage des bouteilles plastiques**, suscite la colère des collectivités territoriales et entretient la confusion sur le recyclage, qui serait vertueux en soi, alors que ce processus industriel nécessite beaucoup plus de ressources et émet plus de gaz à effet de serre que le réemploi, qui doit être priorisé conformément à la réglementation française et européenne.

De manière générale, le recyclage encourage la production d'emballages à usage unique, à contre-courant de l'objectif de **sortie des emballages plastique à usage unique** prévu pour 2040 par la loi AGECL. Hormis pour soutenir ses champions industriels nationaux, la France n'a aucune bonne raison de donner la priorité au recyclage pour lutter contre la pollution plastique.

Le traité international sur le plastique pourrait être, à l'instar du protocole de Kyoto, l'un des accords environnementaux les plus importants de l'Histoire. **La France doit saisir cette opportunité pour se montrer à la hauteur des enjeux et se positionner à l'avant-garde de la lutte contre la pollution plastique, non seulement dans la réglementation mais dans son application.**

Les recommandations de Surfrider Foundation Europe et Zero Waste France

Une chose est certaine : pour lutter efficacement contre la pollution plastique, il faut **réduire drastiquement la production, de 75% d'ici à 2050** en ligne avec l'Accord de Paris, tout en garantissant le **respect des droits humains et la justice sociale et environnementale** sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Pour ce faire, il est essentiel que le traité international en cours de discussion adopte une approche globale, avec des mesures contraignantes sur l'ensemble du cycle de vie du plastique.

Des mécanismes et solutions respectueuses des limites planétaires existent. En mars 2023, Zero Waste France et Surfrider Foundation Europe, associations membres de plusieurs coalitions européennes et internationales, ont transmis une série de [recommandations](#) en ce sens aux ministères de la Transition écologique et des Affaires étrangères français.

Les associations recommandent en particulier au gouvernement français de défendre les mesures suivantes :

- Interdiction et réduction selon les cas, des matières plastiques les plus problématiques (très toxiques et/ou non recyclables) ;
- Réduction et prévention des microplastiques y compris des granulés de plastiques industriels (dit pellets qui sont la matière première du plastique) ;



- Arrêt des subventions à la pétrochimie pour les matières premières plastiques pour 2030 ;
- Moratoire sur les nouvelles installations pétrochimiques de production de plastique ou leurs expansions ;
- Sortie du plastique à usage unique ;
- Soutien au [réemploi](#) et aux alternatives zéro déchet et non toxiques;
- Renforcement de l'application du principe pollueur-payeur.

Conditions de réussite

Zero Waste France, Surfrider Foundation Europe et leurs partenaires internationaux et associatifs seront vigilants à ce que les conditions nécessaires à la mise en oeuvre effective du traité soient réunies, à travers :

- La mise en place d'outils de contrôle et suivi ; les Etats parties au traité devraient être contraints de reporter, de façon transparente et publique, les données concernant la production / consommation de matière plastique sur leur territoire (en exigeant des entreprises une évaluation complète de leur utilisation de plastique : "empreinte plastique"), et les actions mises en oeuvre dans le cadre du traité, avec une réévaluation des objectifs tous les 5 ans.
- La création d'un comité scientifique, afin de disposer d'un corpus harmonisé de connaissances et de définitions communes à tous les Etats.
- Le partage de connaissances, compétences, bonnes pratiques et solutions pour sortir du plastique à usage unique.
- La mobilisation de ressources financières à la hauteur des enjeux environnementaux et humains de la pollution plastique.

Points d'alerte

Les associations identifient également plusieurs points d'alerte, et en premier lieu l'influence généralisée de parties prenantes présentant des [conflits d'intérêts](#) (producteurs de plastiques, industrie pétrochimique, entreprises privées du secteur de la gestion et du traitement des déchets) dans les conférences des parties qui se réuniront pour suivre la mise en oeuvre du traité après sa conclusion. A cet égard, elles demandent [l'exclusion des pollueurs du processus de négociations](#).



En outre, elles demandent aux Etats parties de rejeter les fausses solutions, qui vont directement à l'encontre de l'objectif de ces négociations en perpétuant le statu quo et en soutenant une production et pollution plastique infinies :

- **Recyclage** : le recyclage du plastique, bien que nécessaire pour les déchets qui n'ont pu être évités, est en réalité un décyclage avec dégradation de la matière et ne doit être envisagé qu'en dernière instance. En particulier le **recyclage chimique**, qui cherche actuellement à s'implanter sur le territoire français, est un procédé extrêmement coûteux, polluant et énergivore. Quel que soit le procédé choisi pour le recyclage, une fois les investissements réalisés, il n'y aura plus de retour en arrière possible : ces usines auront besoin de toujours plus de plastique jetable pour être rentabilisées... C'est pourquoi la **hiérarchie des modes de traitement des déchets** inscrite dans la loi française et européenne, qui priorise la réduction à la source et le réemploi, doit aussi être respectée au niveau international ([infographie](#)).
- **"Bioplastiques"** : un terme vague qui regroupe plusieurs catégories : les plastiques biosourcés, biodégradables ou compostables, aux caractéristiques très diverses mais aux impacts similaires aux plastiques conventionnels pétrosourcés qui ne peuvent constituer des alternatives environnementalement viables. Par ailleurs, substituer complètement le plastique, sans remettre en question l'usage unique, par des matières naturelles entraînerait des effets contre-productifs certains : concurrence avec la production alimentaire, dégradation de la qualité des sols, impacts environnementaux liés aux cultures, etc. ([infographie](#)).
- **Incinération** : brûler du plastique est présenté par certains industriels comme une **alternative "durable" aux hydrocarbures fossiles** ; en dépit des implications environnementales et sanitaires de ces pratiques, le PNUE en fait même la promotion dans son [rapport](#) pour la production de ciment. Une position dénoncée avec force par le [réseau international GAIA](#).
- **Exportation des déchets** : cette pratique encore trop courante revient dans les faits à délocaliser non seulement la production, mais aussi le traitement des déchets, vers des pays moins bien dotés en termes d'infrastructures et de législation sanitaire et environnementale que les pays consommateurs et producteurs. Malgré les **évolutions réglementaires récentes au niveau de l'UE**, l'exportation de déchets reste un



phénomène massif, qui pollue aussi bien des pays à revenu faible et intermédiaire comme le [Kenya](#) que des pays de l'OCDE comme la [Turquie](#).

- **[Crédits plastiques](#) ou systèmes de “neutralité plastique”** : systèmes gérés par des entreprises tierces qui émettent des crédits plastiques négociables, représentant une certaine quantité de déchets plastiques (souvent une tonne par crédit émis) recyclés, réutilisés ou incinérés, au cours de l'année écoulée. Ces systèmes ne font que reporter les problèmes créés par la pollution plastique sur d'autres populations, sans tenir compte des conséquences sur l'environnement et la santé de ces modes de traitement du plastique. Pire, ces crédits plastiques encouragent la production de plastique jetable, dans la mesure où les entreprises tierces sont incitées, pour défendre leurs intérêts économiques, à s'opposer à toute interdiction ou réduction de cette production.
- **Responsabilité élargie des producteurs (REP)** : le système tel qu'il existe aujourd'hui en France souffre de [nombreuses limites](#). Pour le secteur des emballages, depuis la création de l'éco-organisme en 1992 (Eco-emballages, puis Citeo), aucune réduction des déchets plastiques n'a pu être observée. Et pour cause : administrateurs de l'éco-organisme, les producteurs d'emballages sont au cœur d'un conflit d'intérêts inextricable. La REP nécessite une discussion publique et une réforme en profondeur sur sa gouvernance, afin de devenir un véritable outil au service du développement du réemploi et de la lutte contre la surproduction, plutôt qu'un promoteur du recyclage seul.

Ressources

[Page de la campagne "En finir avec la pollution plastique" sur le site de Zero Waste France](#)

[Page dédiée sur le site de la coalition d'ONG Break Free From Plastic](#)

[Page dédiée sur le site de l'ONG internationale GAIA \(Alliance globale pour les alternatives à l'incinération\)](#)

[Bilan environnemental des Initiatives Océanes, 2022](#)

Contacts médias

Zero Waste France suivra les négociations en lien avec les réseaux Zero Waste Europe, GAIA (Alliance globale pour les alternatives à l'incinération) et BFFP (Break free from plastic), dont certain·es représentant·es seront présent·es sur place lors des négociations.



Des représentant·es de Surfrider Foundation Europe disposent d'une accréditation pour accéder aux négociations et seront donc présent·es sur place.

Nos deux associations se tiennent à votre disposition pour organiser des interviews avec leurs porte-parole et leurs partenaires européens et internationaux.

- Zero Waste France : Manon Richert | manon.richert@zerowastefrance.org | (+33)(0)7 52 02 59 70
- Surfrider Foundation Europe : Lionel Cheylus | lcheylus@surfrider.eu | (+33) (0)6 08 10 58 02

Autres contacts médias de nos homologues régionaux et internationaux :

- International : Caro Gonzalez | Caro@breakfreefromplastic.org | +1 (646) 991-1013 || Claire Arkin | Claire@no-burn.org | +1 (973) 444 4869
- Europe : Bethany Spendlove Keeley | Bethany@breakfreefromplastic.org | +(49) 176 595 87 941
- Afrique : Carissa Marncé | Carissa@no-burn.org
- Etats-Unis : Brett Nadrich | Brett@breakfreefromplastic.org | +1 (929) 269-4480 || María Guillén | mariaquillen@no-burn.org
- Amérique latine : Camila Aguilera | Camila@no-burn.org | +56 9 5111599
- Asie-Pacifique : Danish Raza | Danish@breakfreefromplastic.org | +(91) 9899747422 || Eah Antonio | Eah@breakfreefromplastic.org || Sonia Astudillo | sonia@no-burn.org

Événements

Samedi 27 mai, de 10h à 12h, Quai d'Orsay, 75007 Paris : action et conférence de presse de Greenpeace (anglais, avec interprétation) - Contact : Angelica Pago | angelica.pago@greenpeace.org | +639171124492

Mardi 30 mai, de 8h30 à 9h30, à l'hôtel Ibis Cambronne, 2, rue Cambronne 75015, Paris (salle Tour Eiffel, étage -1) : lancement de l'étude Break Free From Plastic / Université de Portsmouth (Royaume-Uni) sur le réemploi et les alternatives aux emballages jetables (anglais, sans interprétation) - Contact : Bethany Spendlove Keeley | Bethany@breakfreefromplastic.org | +(49) 176 595 87 941



A propos de Zero Waste France

Zero Waste France est une association citoyenne, créée en 1997, qui milite pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources à travers plusieurs types d'actions :

- Influencer les décideurs politiques français et européens pour la création de nouvelles lois plus ambitieuses sur la réduction des déchets.
- Dénoncer et intenter des actions en justice contre les organisations qui ne respectent pas leurs obligations juridiques.
- Soutenir et accompagner les acteur·ices de terrain, tel·les que les collectivités et les associations locales.
- Informer les citoyen·nes des enjeux, notamment réglementaires, liés à la prévention et à la gestion des déchets.



[Suivez-nous sur Twitter](#)

A propos de Surfrider Foundation Europe

L'ONG Surfrider Foundation est un collectif d'activistes positifs qui agit concrètement sur le terrain au quotidien pour transmettre aux générations futures un Océan préservé. Notre mission : porter haut et fort la voix de l'Océan ! Nos armes ? Sensibiliser et mobiliser les citoyens, enfants comme adultes (notamment grâce à 48 antennes bénévoles dans toute l'Europe), utiliser notre expertise scientifique pour porter des actions de lobbying et transformer les entreprises. Découvrez l'association sur <https://surfrider.eu/> ou via [cette vidéo](#).



[Suivez-nous sur Twitter](#)